

tenue sous la présidence de Monsieur COTTE, assisté(e)
de Monsieur GOUJON et Madame LE CLOIREC, Conseillers
En présence de Monsieur VANDENBERGHE, Rapporteur public
Madame LEJEUNE, Greffière

11 heures 30

01) DOSSIER N° 2306496 RAPPORTEURE: Madame Hélène LE CLOIREC

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision ministérielle autorisant le licenciement pour motif économique.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître RILOV Fiodor (Cour)
Défendeur	MINISTERE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	Ministre
	SELARL MIQUEL ARAS & ASSOCIÉS LIQUIDATEUR JUDIICAIRE DE LA SOCIÉTÉ ACIAM	SCP HADENGUE ET ASSOCIÉS (Cour)
	SELARL PERIN BORKOWIAK LIQUIDATEUR JUDICIAIRE DE LA SOCIÉTÉ ACIAM	SCP HADENGUE ET ASSOCIÉS (Cour)

02) DOSSIER N° 2306497 RAPPORTEURE: Madame Hélène LE CLOIREC

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision ministérielle autorisant le licenciement pour motif économique.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître RILOV Fiodor (Cour)
Défendeur	MINISTERE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	Ministre
	SELARL MIQUEL ARAS & ASSOCIÉS LIQUIDATEUR JUDICIAIRE DE LA SOCIÉTÉ ACIAM	SCP HADENGUE ET ASSOCIÉS (Cour)
	SELARL PERIN BORKOWIAK	SCP HADENGUE ET ASSOCIÉS (Cour)

11 heures 30

03)	DOSSIER N° 2306512	RAPPORTEURE: Madame Hélène LE CLOIREC
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision ministérielle autorisant le licenciement pour motif économique.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître RILOV Fiodor (Cour)
Défendeur	MINISTERE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	Ministre
	SELARL MIQUEL ARAS & ASSOCIÉS LIQUIDATEUR JUDICIAIRE DE LA SOCIÉTÉ ACIAM	SCP HADENGUE ET ASSOCIÉS (Cour)
	SELARL PERIN BORKOWIAK LIQUIDATEUR JUDICIAIRE DE LA SOCIÉTÉ ACIAM	SCP HADENGUE ET ASSOCIÉS (Cour)
04)	DOSSIER N° 2306517	RAPPORTEURE: Madame Hélène LE CLOIREC
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision ministérielle autorisant le licenciement pour motif économique.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître RILOV Fiodor (Cour)
Défendeur	MINISTERE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	Ministre
	SELARL MIQUEL ARAS & ASSOCIÉS LIQUIDATEUR JUDICIAIRE DE LA SOCIÉTÉ ACIAM	SCP HADENGUE ET ASSOCIÉS (Cour)
	SELARL PERIN BORKOWIAK LIQUIDATEUR JUDICIAIRE DE LA SOCIÉTÉ ACIAM	SCP HADENGUE ET ASSOCIÉS (Cour)

11 heures 30

05)

DOSSIER N° 2311220

RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision accordant l'autorisation de la rupture conventionnelle du contrat de travail.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Madame X

CABINET D. JOSEPH, P. TILLIE, M. CALIFANO, BAREGE AVOCATS
ASSOCIES

Défendeur

DREETS-DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS
ASSOCIATION DE L'INSTITUT D'ANCHIN

QUARTESE SOCIAL

Arrêté le 13/05/2026

Le président du tribunal